

CONTACTS :



**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE
REGION MARTINIQUE**

Tél. : 0596.71.32.22 / Fax : 0596.70.47.30
E-mail : cmm972@cma-martinique.com
Site : cma-martinique.com

Centre d'Aide à la Décision

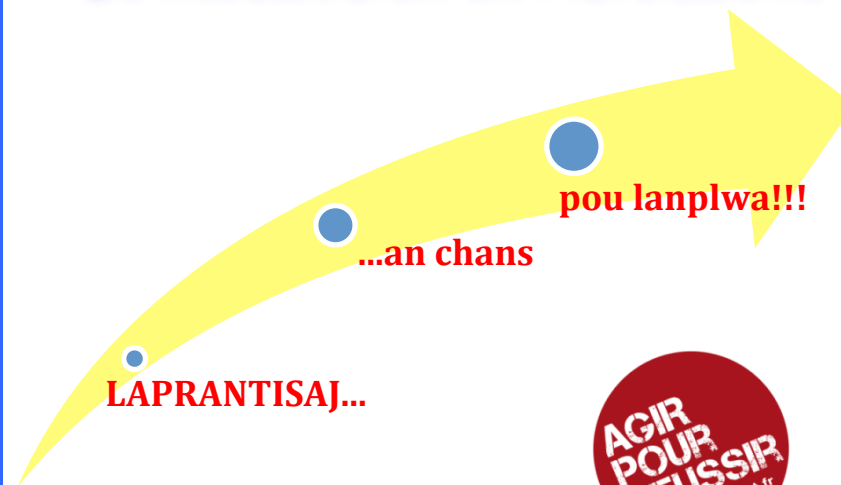
Tél. 0596.71.32.22 / 0596.68.09.14

Fax : 0596.71.84.45

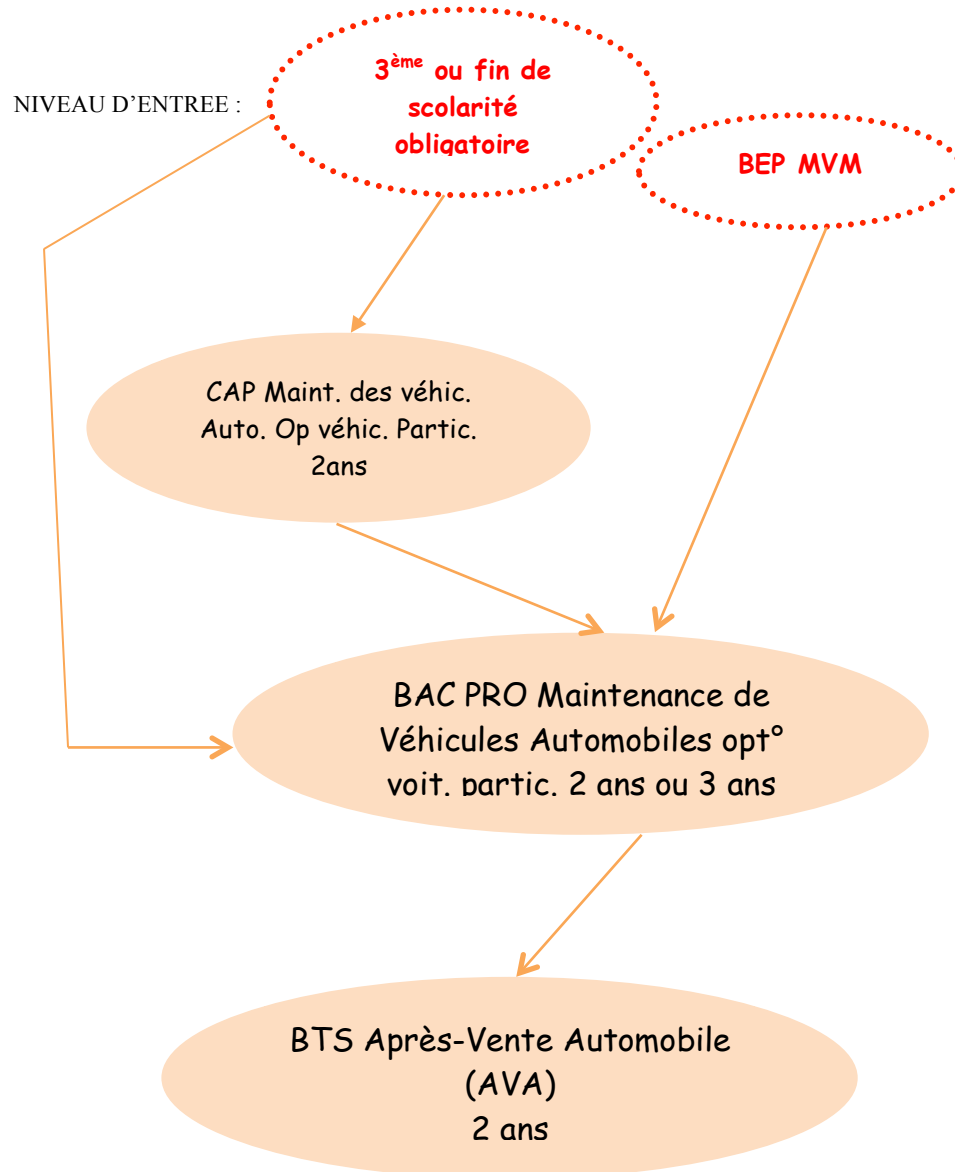


**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Région Martinique

Le Mécanicien en Automobile



FILIERE APPRENTISSAGE :



Définition du métier :

Le Mécanicien en automobiles s'occupe de la maintenance des véhicules. Il intervient sur les voitures de toutes marques. Il contrôle le bon fonctionnement des voitures, il diagnostique les dégâts ou anomalies et procède aux réparations. Il doit toujours être informé de l'évolution des activités.

Qualités requises :

Ce métier réclame une excellente conscience professionnelle. Habilité, rigueur, raisonnement logique et sens du contact clientèle sont des atouts nécessaires pour l'exercice de ce métier.

Entreprise d'accueil :

Il exerce au sein de garage.

Conditions d'exercice du métier :

Il travaille dans un atelier seul ou en équipe. Il est le plus souvent debout. Les ateliers sont bruyants et le travail salissant.

Diplômes :

CAP maintenance des véhicules automobiles opt° : véhicules particuliers, BEP Maintenance des Véhicules et des Matériels, MC Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile, Baccalauréat Professionnel Maintenance Automobile : Véhicules Particuliers, BTS AVA.

Perspectives d'évolution :

Le titulaire du CAP accède au poste de mécanicien réparateur automobile. Certains diplômes permettent d'évoluer, de se spécialiser et d'accéder aux postes de chef d'équipe, réceptionnaire, chef d'atelier ou de créer son entreprise.